

Le 12 novembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 novembre 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

13 655

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 656

2. ADOPTION DE DEUX PROCÈS-VERBAUX (9 ET 22 OCTOBRE 2018)

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et celui de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE

13 657

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2018

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'octobre 2018 au montant total de 487 745,00 \$.

ADOPTÉE

4. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le greffier reçoit la déclaration des intérêts pécuniaires telle que déposée par tous les membres du Conseil.

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE L'EXERCICE FINANCIER

Le trésorier dépose les deux états comparatifs de l'exercice financier courant requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

13 658

6. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES « TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS DES RUES JEAN-RIOUX, DE LA GARE ET NOTRE-DAME EST ET OUEST (VTP-2018-06) »

ATTENDU QUE, le 22 octobre 2018, la Ville de Trois-Pistoles avait octroyé à l'entreprise « Aménagement Benoît Leblond » le mandat no 1 de l'appel

d'offres « Travaux de réfection de trottoirs des rues Jean-Rioux, de la Gare et Notre-Dame Est et Ouest, VTP-2018-06 » (réf. résolution #13 653);

ATTENDU QU'en raison de facteurs externes, en particulier la non-disponibilité du soumissionnaire, ce mandat n'est pas débuté à ce jour;

ATTENDU les difficultés d'approvisionnement des matériaux, le gel et les précipitations de neige prévus dans les jours qui viendront;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles abroge la résolution #13 653 et ainsi annule cet appel d'offres.

ADOPTÉE

13 659

7. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION EXTERNE POUR AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020 (VTP-2018-07) »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Fourniture de services professionnels de vérification externe pour audit des états financiers des années 2018, 2019 et 2020 (VTP-2018-07) »;

ATTENDU QUE le 30 octobre 2018 la Ville a reçu deux soumissions, soit de Mallette s.e.n.c.r.l. et de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.;

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires se sont qualifiés au niveau de l'analyse qualitative des soumissions;

ATTENDU l'offre de Mallette s.e.n.c.r.l. au coût total de 33 802,65 \$ (pour la période de 3 ans) et celle de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. au coût de 44 752,50 \$ (pour la même période), ces prix étant toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE, suite à l'application des critères de pondération, le comité d'analyse recommande au Conseil d'adjuger le contrat de fourniture de services professionnels à l'entreprise Mallette s.e.n.c.r.l., laquelle ayant soumis l'offre qui a obtenu le meilleur pointage final;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « Mallette s.e.n.c.r.l. » ledit contrat de vérification externe couvrant trois années financières et ce, pour le montant de 33 802,65 \$ taxes incluses;

Que : le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire à ce sujet.

ADOPTÉE

13 660

8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 568, RUE CARON

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été produite pour autoriser la construction de galerie et d'escalier dans la cour avant du bâtiment principal du 568, rue Caron, une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU QUE ces constructions se situeraient à une distance de 2,7 mètres de l'emprise de la rue, au lieu de 4,1 mètres comme le prévoit le règlement de zonage;

ATTENDU l'éloignement des constructions projetées par rapport à la chaîne de rue, soit près de 5,5 mètres, et que cet éloignement est suffisant pour le dépôt de la neige lors du déneigement de la rue par la Ville;

ATTENDU QUE l'ajout des constructions n'affectera pas négativement l'aspect esthétique de cette rue compte tenu de la situation particulière des terrains voisins et de la configuration de la rue;

ATTENDU QUE ces constructions sont nécessaires sur le plan de la sécurité des résidents et seront conformes aux normes de construction en vigueur;

ATTENDU la volonté du demandeur de poursuivre les activités de cette résidence de personnes âgées;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance, par un propriétaire d'immeuble voisin, de son droit de propriété;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (réf. : procès-verbal du CCU du 18 octobre 2018 déposé séance tenante par le greffier);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde la dérogation demandée et rende celle-ci réputée conforme.

ADOPTÉE

13 661

9. VENTE DU LOT 5 226 199 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION D'UNE MAISON MOBILE AU 622, RUE DES CÈDRES

ATTENDU QU'un promoteur souhaite implanter une maison mobile sur le lot 5 226 199 du cadastre du Québec, soit à l'adresse 622, rue des Cèdres;

ATTENDU QUE ce lot appartient à la Ville de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE ce projet cadre avec la vision de développement du Conseil;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la vente à « Centre du pneu Caron inc .» dudit lot 5 226 199;

Que : le Conseil précise que cette vente sera faite pour la somme de 8 000 \$ plus taxes (si applicables);

Que : le Conseil mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, et Mme Marie LeBlanc, conseillère municipale agissant à titre de maire suppléant, afin de signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles l'acte de vente et tout autre document requis; ces personnes sont également mandatées pour inclure à l'acte tout élément qu'ils jugeront dans l'intérêt de la Ville.

ADOPTÉE

13 662

10. PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS ÉVÉNEMENTIEL 2019 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

[Note du greffier : MM. Frédéric Lagacé et Guillaume Côté-Philibert, conseillers, mentionnent que lors de la réunion du Comité événementiel du 23 octobre 2018, par prudence ils ont quitté la réunion pendant les délibérations et le vote concernant l'organisme sur lequel leur conjointe respective siège à titre d'administratrice. Aussi, par transparence, ces conseillers déclarent cette situation lors de la présente séance ordinaire et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a lancé un appel de projets en lien avec son Fonds événementiel 2019;

ATTENDU QU'un comité d'analyse a évalué les demandes reçues et a présenté au Conseil de Ville ses recommandations quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu majoritairement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les projets suivants dans le cadre du Fonds événementiel et ce, conditionnellement au respect des dispositions de ce fonds :

Organisme	Projet	TOTAL
L'œil de la tempête	- SHOW-FRETTE	2 500 \$
Le Caveau des Trois-Pistoles inc.	- Festival du Bon Plant, 2 ^e édition et 2 ^e anniversaire du Caveau des Trois-Pistoles	6 000 \$
Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.	- Wo les MOTEURS !	10 000 \$
Le Club de gymnastique "Les Gymnoss" de Trois-Pistoles	- Compétition régionale de gymnastique de l'ARGEQ	750 \$
La Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Trois-Pistoles	- Concert conjoint (la Corporation et la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges)	750 \$
Total		20 000\$

Que : le Conseil municipal autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil municipal mandate Mme Bellavance afin d'assurer le suivi de ces conventions, incluant notamment l'approbation des versements de ces aides financières conformément aux dispositions du fonds événementiel.

ADOPTÉE

13 663

11. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNAUX

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs, afin de signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Monsieur Magella Gagnon relativement à l'entretien des sentiers de marche et de ski de fond dans les environs du Camping municipal et ce, pour la période du 15 novembre 2018 au 31 mars 2019. L'entente est d'un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour défrayer les coûts de la machinerie et le temps d'entretien.

ADOPTÉE

13 664

12. ENTENTE CONCERNANT LES TRAÎNEAUX D'ÉVACUATION MÉDICALE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu possèdent chacun un traîneau d'évacuation médicale;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie de ces municipalités sont responsables du transport et de l'utilisation du traîneau de leur municipalité sur les lieux d'intervention, ces lieux étant compris dans la région des Basques;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, afin de signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, Ambulance de Rimouski inc. et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu concernant ces traîneaux d'évacuation médicale.

ADOPTÉE

13 665

13. ARRÉRAGES DE TAXES ET DE DROITS DE MUTATION

ATTENDU QUE, selon la résolution # 13 608 (11 juin 2018), le Conseil accordait un délai finissant le 5 novembre 2018 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2017 et antérieures (100 \$ et plus);

ATTENDU QU'en date du 12 novembre 2018, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à près de 40 000 \$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles prolonge ce délai jusqu'au 8 février 2019 16 h; au-delà de cette échéance, le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

13 666

14. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CONCIERGE

ATTENDU QUE le poste de concierge est vacant;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche de M. Daniel Lepage au poste de concierge, l'entrée en poste étant en date du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE

13 667

15. POLITIQUE RÉGISSANT L'ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte la « Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail » de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 668

16. CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour 2019 qui débuteront à 19 h 30 et qui se tiendront :

Lundi le 14 janvier	Lundi le 8 juillet
Lundi le 11 février	Lundi le 12 août
Lundi le 11 mars	Lundi le 9 septembre
Lundi le 8 avril	Mardi le 15 octobre
Lundi le 13 mai	Lundi le 11 novembre
Lundi le 10 juin	Lundi le 9 décembre

ADOPTÉE

13 669

17. APPROBATION DU BUDGET 2018 DE LA RIIP

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins pour l'année 2018 chiffrent les revenus et les charges à 162 258,40 \$;

Pour ce motif,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget d'exploitation 2018 de la RIIP de Trois-Pistoles et Les Escoumins.

ADOPTÉE

13 670

18. BUDGET 2018 RÉVISÉ DE L'OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget 2018 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Trois-Pistoles et approuvé par la Société d'habitation du Québec, les revenus de ce budget s'élevant à 322 771 \$ et les dépenses à 599 833 \$ pour un déficit anticipé de 277 062 \$;

ATTENDU QUE la quote-part 2018 de la Ville de Trois-Pistoles est fixée à 10 % du déficit anticipé;

ATTENDU QUE le budget RAM capitalisé 2018 de l'OMH (RAM : remplacement, amélioration et modernisation) s'élève à 145 000 \$, ce montant provenant de la Société d'habitation du Québec;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget 2018 révisé de l'OMH de Trois-Pistoles, accepte de payer sa quote-part de 27 706 \$ et accepte ledit budget RAM capitalisé 2018.

ADOPTÉE

13 671

19. COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la MRC des Basques a la compétence en matière de gestion des matières résiduelles ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles recommande à la MRC des Basques que soient poursuivies hebdomadairement les collectes de matières organiques (bacs bruns) pendant les mois de juin, juillet, août et septembre;

Que : le Conseil municipal continue d'être d'accord pour que les coûts de ces collectes soient inclus dans les quotes-parts;

Que : cette position continue d'être effective lors des prochaines années, à moins d'une résolution contraire du Conseil.

ADOPTÉE

13 672

20. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR TRAIN DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal s'inquiètent que le transport de liquides inflammables par train, comme le pétrole, a récemment été retiré de la Liste de surveillance du Bureau de la sécurité des transports (BST);

ATTENDU QUE, malgré de nombreuses demandes des municipalités, les services d'incendie locaux ne sont toujours pas informés des produits dangereux qui traversent leur agglomération urbaine par train;

ATTENDU QUE les compagnies ferroviaires ne sont pas tenues de diminuer davantage la vitesse de leurs trains dans les agglomérations urbaines (comme celle de Trois-Pistoles) lors du transport de produits dangereux;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à l'honorable Marc Garneau, ministre des Transports du Canada :

- que les municipalités soient enfin informées en temps réel des produits dangereux qui transigent par train dans leur agglomération urbaine;
- que la vitesse des trains transportant des produits dangereux soit abaissée d'au moins 20 % dans toutes les agglomérations urbaines et ce, selon un principe de précaution et de sécurité civile;

Que : le Conseil municipal demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au député du comté de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, M. Guy Caron, de faire pression en ce sens auprès des autorités fédérales.

ADOPTÉE

21. SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Avis est donné par M. Jean Pierre Rioux, maire, que la séance extraordinaire au cours de laquelle seront adoptés le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisation 2019-2021 se tiendra le jeudi 13 décembre prochain à 19 h 30 dans la salle du conseil.

13 673

22. DIVERS (DON ET AUTORISATION)

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise le passage de l'activité « Relais à Vélo Aldo Deschênes » qui se tiendra le 8 juin 2019, selon un tracé et un horaire que les organisateurs devront soumettre préalablement à la Sûreté du Québec;
- fasse un don de 500 \$ pour les paniers de Noël 2018 à Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur la réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame Ouest et sur l'implantation d'une maison mobile sur la rue des Cèdres.

13 674

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier